

ANNEXE 11 des Statuts du Syndicat du Personnel de l'UIT

COMPLEMENTAIRE SANTE MSPINT

POUR TOUS LES MEMBRES DE DU PERSONNEL DE L'UIT :

ACTIFS non MEMBRE du Syndicat ou RETRAITES non MEMBRE de l'ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UIT

MEMBRE RESTREINT cf Article 3. d.

Pass'Santé



*Je soussigné(e) désire être inscrit(e) comme membre restreint du Syndicat du Personnel de l'Union Internationale des Télécommunications et de ce fait m'engage à verser le montant de la cotisation * due au Syndicat, soit CHF 50 par an, sur le compte du syndicat [IBAN CH42 0900 0000 1734 5469 3], avant le 21 décembre de chaque année.*

Veillez prendre note de :

- 1) *Le montant de cette cotisation est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'Article 3 d) des Statuts du Syndicat.*
- 2) *Tout membre restreint peut mettre fin à son adhésion en soumettant au Comité du Syndicat le formulaire reproduit à l'annexe 12 des Statuts du Syndicat.*

** Le Comité du Syndicat, suivant le mandat donné par l'Assemblée générale du 31 octobre 2019, a décidé lors sa réunion du 2 décembre 2019 de fixer la cotisation annuelle des membres restreints à 50 CHF. Toutefois, les membres de l'association des anciens fonctionnaires ayant adhéré au programme MSPINT sont dispensés du paiement de la cotisation.*

Mr | Mme |

Nom :

Prénom :

Email :

Adhère au Syndicat du personnel de l'UIT en tant que membre restreint à compter du mois de

Je suis conscient que mon adhésion en tant que membre restreint ne concerne que la complémentaire santé MSPINT à travers son programme Pass'Santé.

Je suis conscient que mon adhésion en tant que membre restreint ne me donne aucun accès aux autres services fournis par le Syndicat du personnel de l'UIT.

Date:

Signature: